

Le shirk des rawafidh

*Bismi Allah ar-Rahmani ar-Rahim, al HamduliLLAH, as Salat wa as Salam ala
Rassul Allah*

Ce texte est tiré d'une fatwa du Cheikh Abderahman Ibn Hassan – qu'ALLAH lui fasse miséricorde (le petit-fils du Cheikh Mohammed Ibn Abdelwahab – qu'ALLAH lui fasse miséricorde).

Il s'agit d'une réponse à une question qui lui a été posée quant au statut des chiites imamites :

Quant au fait que les chiites se nomment eux-mêmes imamites, ce nom-là ne s'applique pas sur ces gens. Mais le nom qui leur convient est rawafidh car ils ont refusé la vérité et se sont opposés aux gens de la vérité, et en majorité ils font preuves d'exagérations concernant la famille du Prophète – sallah ALLAH 'alayhi wa salam –, jusqu'à leur donner des attributs qui n'appartiennent qu'à ALLAH. De même ils construisent sur les tombes des lieux de prières, et ils les adorent en dehors d'ALLAH. Et c'est en majorité leur situation.

Et l'exagération est la base même du shirk.

Et le Prophète – sallah ALLAH 'alayhi wa salam – a dit selon un hadith authentifié par Ibn Taymiya: « Prenez garde à l'exagération ! Prenez garde à l'exagération ! Prenez garde à l'exagération ! »

L'exagération est la base du shirk.

*Et il a dit aussi selon un hadith rapporté dans le Sahih de Bukhari: « **Que la malédiction d'ALLAH soit sur les juifs et les chrétiens, [car] ils ont pris les tombes de leurs prophètes comme lieux de cultes et de prières.** »*

Et dans un très grand nombre de passages dans le Coran, ALLAH nous interdit d'invoquer et d'adorer autre que Lui.

Et ALLAH dit: « Les Mosquées sont consacrées à ALLAH : n'invoquez donc personne avec ALLAH. » [Al Djinn ; Verset 18]

[Remarque: L'indéfini dans un contexte d'interdiction indique la généralité. L'indéfini est ici: « n'invoquez donc personne avec ALLAH. », « personne » est indéfini. La règle de Oussoul à retenir est que lorsqu'un terme indéfini est cité dans un contexte d'interdiction, il indique la généralité.]

ALLAH dit: « Certes, j'invoque mon Seigneur et je ne Lui associe personne. » [Al Djinn ; Verset 20]

Et Il dit: « Dis : Je ne possède aucun pouvoir pour vous ni mal ni bonne direction » [Al Djinn ; Verset 21]

Et Il dit: « Dis : nul ne me protège d'ALLAH, je ne trouverai pas de refuge en dehors de Lui. » [Al Djinn ; Verset 22]

Si le Prophète - sallah ALLAH 'alayhi wa salam - ne possède aucune nuisance pour lui-même ni aucune guidée, comment peut-on avoir la conviction qu'autre que lui a le pouvoir de te nuire ou de t'apporter un bienfait ?

Et comment serait-il possible après tout ça, alors que le Prophète - sallah ALLAH 'alayhi wa salam - ne possède ni nuisance ni guidée, et qu'autre que lui ne possède rien de tout cela, comment après cela serait-il possible de viser autre que Lui, autre qu'ALLAH par des du'as? Et de s'adresser à autre qu'ALLAH par des du'as, alors qu'ALLAH a accordé ce droit d'être invoqué à personne d'autre à part Lui?

[Remarque: L'Imam Ach Chatibi - qu'ALLAH lui fasse miséricorde - a dit: « Les statuts et les termes qui sont présents dans le Coran ont des significations maximales. » C'est-à-dire que lorsque le terme shirk est employé, c'est le shirk akbar qui est cité, lorsque le terme kufr est employé, c'est le kufr akbar. Quant au kufr asghar et au shirk asghar, c'est dans la Sunna qu'ils ont été évoqués, et non dans le Coran.

Cependant, il est tout de même possible - mais il s'agit d'un autre sujet - que l'on utilise un verset relatif au shirk akbar sur un individu qui a commis du shirk asghar. Mais cela uniquement pour blâmer un acte, et non pas pour lui attribuer le statut présent dans le verset.

Le point commun entre le shirk akbar et le shirk asghar est qu'il s'agit d'un acte interdit, d'un acte de shirk.

Mais la différence entre le premier (qui est dans le Coran et qui a un sens maximal) et le second (qui n'a pas de sens maximal), est que le premier exclu de l'islam contrairement au second.

Et une preuve que l'on peut citer un verset relatif au shirk akbar sur un individu qui commet du shirk asghar est lorsque Hudhayfa Ibn Al-Yamân - qu'ALLAH l'agrée - vît une personne porter un talisman et il récita: « **Et la plupart d'entre eux ne croient en ALLAH, qu'en lui donnant des associés** ». [Youssof ; Verset 106]

Ce verset a pourtant été révélé sur les mécréants de Quraich qui commettaient du shirk akbar en associant ALLAH dans son adoration.

Les Khawarij utilisaient des versets révélés sur des mécréants pour les appliquer sur des musulmans. Ils prenaient des statuts légaux révélés sur des mécréants pour les appliquer sur des musulmans qui étaient pourtant innocents des actes commis par ces mécréants (actes pour lesquels ces versets ont été révélés).

Par exemple, le verset relatif quant au statut légal de celui qui ne juge pas d'après ce qu'ALLAH a fait descendre: « **Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'ALLAH a fait descendre, les voilà les mécréants** » [Al Ma'idah ; Verset 44] était révélé sur les juifs (on remarque au passage que pour celui qui dit que la mécréance en question dans ce verset est un kufir asghar, alors il lui implique de dire que les juifs sont musulmans...).

Les Khawarij ont pris ce verset qui était révélé sur les juifs et l'ont appliqué à des musulmans qui n'ont pas commis le même acte que ces juifs. Ils (les Khawarij) ont dit: « Celui qui fait, l'a jugé. »

Juger par autre que la loi d'ALLAH a un sens légal.

Ce sens légal (que l'on appelle réalité légale) est de juger entre les gens, de trancher dans un litige, sur base d'une législation contraire à celle d'ALLAH, ou de légiférer aux gens une loi contraire à celle d'ALLAH.

Celui qui commet l'un de ces deux actes a mécré. Et la preuve est le verset, car il a commis ce que les juifs ont commis.

Et celui qui fait l'acte que les mécréants ont fait: il sera mécréant.

ALLAH dit : « **ils aimeraient vous voir mécréants, comme ils ont mécré: alors vous seriez tous égaux!** » [An Nisa' ; Verset 89]

Donc celui qui commet l'acte pour lequel les mécréants ont été considérés comme mécréants, il le sera comme eux.

Ce verset a été révélé sur les musulmans qui n'ont pas fait la hijra et qui ont soutenu les mécréants de Quraich contre les musulmans. Les compagnons ont divergé quant à leur statut.

Et ALLAH révéla alors : « **Qu'avez-vous à vous diviser en deux factions au sujet des hypocrites? Alors qu'ALLAH les a refoulés (dans leur infidélité) pour ce qu'ils ont acquis. Voulez- vous guider ceux qu'ALLAH égare? Et quiconque ALLAH égare, tu ne lui trouveras pas de chemin (pour le ramener).** » [An Nisa' ; Verset 88]

Les Khawarij ont donc pris des versets qui ont été révélés et qui ont un sens complet, une réalité légale, et les ont appliqués sur des gens qui n'ont pas commis cette réalité légale, mais qui ont fait une action qui entre linguistiquement dans la généralité du verset, mais qui n'y entre pas légalement car ce n'est pas cette action qui était la cause de ce verset-là. Et cela est la première erreur commise par les Khawarij.

Ainsi, il y a une différence entre prendre des versets révélés sur des mécréants et les appliquer sur des musulmans qui n'ont pas commis les mêmes actes (que ces mécréants) en vue de les blâmer sans la sentence, et prendre ces mêmes versets en vue d'appliquer leurs statuts légaux (c'est-à-dire appliquer la sentence, rendre mécréant, rendre polythéiste.) (fin de la remarque)

Et ALLAH dit: « **N'invoque donc pas une autre divinité avec ALLAH, sinon tu seras du**

nombre des châtiés. » [As Shuaraa ; Verset 213]

Et Il dit: « **Et qui est plus égaré que celui qui invoque en dehors d'ALLAH, celui qui ne saura lui répondre jusqu'au Jour de la Résurrection? Et elles [leurs divinités] sont indifférentes à leur invocation.** » [Al Ahqaf ; Verset 5]

C'est une caractéristique qui décrit et dévoile la réalité de ceux qui les ont précédés, en effet ALLAH dit: « **Et quiconque invoque avec ALLAH une autre divinité sans avoir de preuve évidente.** » [Al Mu'minin Nisa' ; Verset 117]

« **sans avoir de preuve évidente.** » est une caractéristique qui indique la situation de ceux qui invoquent en dehors d'ALLAH une autre divinité et ils n'ont aucune preuve claire, mais seulement des ambiguïtés.

Le monothéiste comprend par sa simple raison que le shirk est du shirk, du polythéisme.

'Amr Ibn 'Abbas – qu'ALLAH l'agrée – a dit: « *J'étais – durant la jahiliya – convaincu que les gens étaient dans un égarement car ils adoraient des idoles.* »

Avant même que le message ne lui a été parvenu, il comprenait déjà l'égarement du shirk.

Et ALLAH dit: « **Certes, les mécréants ne réussiront jamais.** » [Al Mu'minin ; Verset 117]

Il s'agit de ceux qui invoquent d'autres divinités en dehors d'ALLAH.

« *Quand ALLAH dit:* « **Ô 'Issa, fils de Mariam, as-tu dit aux humains: < Prenez-moi avec ma mère pour deux divinités distinctes d'ALLAH >? » » [Al Ma'idah ; Verset 116]**

ALLAH a posé cette question à 'Issa – 'alayhi salam – car les gens en ont fait une divinité.

Ainsi, ceux qui prétendent que, bien qu'ils invoquent autres qu'ALLAH, ils ne les ont pas considérés comme étant des divinités, ils les ont en réalité considérés comme telles car c'est leur acte (le fait d'invoquer) qui en ont font des divinités, et ce même s'ils ne précisent pas par leur langue (que ce sont des divinités).

Par exemple, ceux qui invoquent autres qu'ALLAH dans ce que seul Lui peut faire, ils ne disent pas que ceux qu'ils invoquent sont des divinités, mais ils les adorent comme ils adorent ALLAH (et cela fait qu'ils en font des divinités, car l'adoration est réservée à ALLAH l'unique).

Et ALLAH dit: « **Et ceux qui ont cru sont plus forts dans leur amour pour ALLAH** » [Al Baqara ; Verset 165]

Et Il dit: « **Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Christ fils de Mariam, comme Seigneurs en dehors d'ALLAH** » [At Tawbah ; Verset 31]

L'adoration a pour sens linguistique l'humilité et la soumission, donc celui qui se soumet à autre qu'ALLAH, aura adoré en dehors de Lui. De même celui qui se soumet à autre qu'ALLAH en acceptant sa législation comme l'on accepte celle d'ALLAH, de même en lui obéissant dans le shirk akbar, dans le kufr akbar, il aura alors commis un acte

d'adoration, et ce même s'il ne le dit pas par sa langue.

Et ALLAH dit: « Certes, les mécréants ne réussiront jamais. » [Al Mu'minun ; Verset 117]

Ici les mécréants sont ceux qui invoquent en dehors d'ALLAH avec d'autres divinités, et ce même s'ils ne les appellent pas divinités, mais à partir du moment qu'ils les invoquent cela revient à les considérer comme telles, car seul ALLAH peut être invoqué, et celui qui aura invoqué en dehors de Lui, sera alors considéré comme polythéiste.

Et ALLAH menace ceux qui invoquent en dehors de Lui et les châtiments qu'Il leurs prépare sont indénombrables.

Les rawafidh, comme d'autres parmi leurs semblables, ont délaissé ce que le Coran a clairement stipulé comme interdiction d'invoquer autre qu'ALLAH, et ils ont fait ce qu'Il a interdit, et ils ont été convaincu de ce shirk, ils ont été convaincus que c'est l'une des meilleures manières de se rapprocher d'ALLAH.

Ils se sont soumis aux tombeaux des saints qu'ils adorent et ils les ont élevés au niveau d'ALLAH. Aussi ils les ont honorés d'une manière que nul ne les a précédé. Ils ont dépensé pour ceux qui sont dans ces tombes de grosses quantités d'argent, ils ont sacrifié pour eux, ils leur allument des bougies, entretiennent leurs tombes, ils les ont glorifiés, et cela en vue de se rapprocher de ceux qui se trouvent dans ces tombes.

Et lorsqu'ils voyagent pour les adorer, ils appellent cela un hajj, et autres parmi les formes de shirk qu'ALLAH ne pardonnera jamais.

Et Allah demeure le plus savant et c'est à Lui qu'appartient toute la louange et que la paix d'Allah et sa bénédiction soit sur le Prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons, Allahuma amine